

Programme de formation: PREVENIR LE HARCELEMENT MORAL ET AGIR

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeant.e.s, chef.fes d'entreprise de TPE, PME, grandes entreprises, cadres, managers, personnels des ressources humaines, professions libérales, salarié.e.s, représentant.e.s du personnel, membres du CSE, syndicats, membres commission égalité professionnelle, toute personne voulant se former aux formes de harcèlements,

PRÉ-REQUIS

- Aucun

FORMAT

- Présentiel ou en ligne

NOMBRE DE STAGIAIRES:

- Présentiel: en petit groupe de 3 à 15 personnes,
- En ligne: à partir de 3 personnes et pas de limite max du nombre de personnes

OBJECTIFS

- Connaître les notions juridiques et les sanctions en matière de harcèlement moral,
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de harcèlement moral
- Etre capable d'identifier les situations à risque,
- Mettre en place les actions pour éviter les situations de harcèlement moral
- Agir ou réagir selon son statut face à une situation de harcèlement moral,
- Informer et conseiller la victime,
- Sanctionner l'auteur,
- Connaître les procédures de signalement, enquête, droit de retrait,
- Connaître les procédures judiciaires : procédure prud'homale, procédure pénale.
- Connaître la notion de burn out

DUREE

- 1 jour, 7 heures

PROGRAMME DETAILLE :

1. INTRODUCTION

2. LE HARCELEMENT HARCELEMENT MORAL

- Connaître les notions juridiques du harcèlement moral: évolution légale, lois, ANI 2010, définition, caractéristiques,
- Connaître les sanctions civiles et pénales,
- Exercices pratiques à travers des cas de jurisprudence et de situations: identifier s'il s'agit de situations de harcèlement moral.
- Mettre en place une méthode en cas de dénonciation ou d'identification de situations de harcèlement moral
- Apprendre à réagir selon son statut,
- Connaître le droit de retrait, le signalement, la procédure d'enquête, les sanctions possibles, la procédure prud'homale et la procédure pénale (preuves...).

3. OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR, LES MOYENS ET ACTIONS

- Connaître les obligations auxquelles sont soumis les employeurs,
- Connaître les outils et les ressources en matière de harcèlement moral,
- Connaître la notion du burn out.

METHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques solides
- Videos
- Études de cas pratiques
- Exercices pratiques
- Travail en atelier
- Jeux tests quiz sur téléphone portable
- Interaction : les participant.e.s peuvent poser des questions en temps réel

EVALUATION

- Feuille d'émargement
- Évaluation par la formatrice tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

MODALITÉS D'ACCÈS

- Lieu : dans les locaux de Maître Véronique GUIDO à CHAMBERY, ou à distance via lien ZOOM ou tout autre lien de connexion sécurisé
- Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.
- Dates : tout au long de l'année ou sur demande
- Les formations en INTRA ont lieu dans les locaux de l'entreprise cliente.



TARIF

- Formation en INTER : 600 € HT pour les deux jours, 720 € TTC (organisme soumis à TVA)
- Formation en INTRA: Ce programme peut être également mis en place en entreprise: pour les tarifs n'hésitez pas à nous contacter pour un devis, formation pouvant être prise en charge par l'OPCO ou FAF.

INTERVENANTE

- Véronique GUIDO, Avocate depuis janvier 2004, diplômée du centre de formation à la profession d'avocat de GRENOBLE, médiatrice auprès de la Cour d'appel de CHAMBERY, et Master Coach certifiée professionnelle de l'école internationale de Coaching de Genève

POINTS FORTS DE LA FORMATION: formation dispensée par une avocate en droit du travail

CONTACT

- Maître Véronique GUIDO
- contact@veroniqueguido.com
- <https://www.veroniqueguido.com/>



V1 NOVEMBRE.2022